
Module 1.3. – Législation de l'enseignement secondaire

Zielsetzung / Objectifs

Ce module contribue au développement des [compétences suivantes](#) qui sont extraites du référentiel de compétences ciblées pour les stages.

Inhalt / Contenu

Le module porte sur le cadre législatif et réglementaire de l'enseignement secondaire et de son environnement :

- tâche des enseignants des lycées
- organisation des enseignements
- prise en charge éducative des élèves
- administration, structure et services des lycées
- structures de représentation
- ordre intérieur et discipline
- sécurité dans la fonction publique et dans les écoles
- organisation des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire
- évaluation et promotion des élèves
- organisation et modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires.

Arbeitsformen / Approche méthodologique

Les formateurs/-trices :

- promeuvent une variété d'approches méthodologiques
- organisent des interactions entre les enseignant/e/s-stagiaires dans une dimension réflexive sur les contenus et la méthodologie (modélisation, métacognition)
- rythment l'apprentissage des enseignant/e/s-stagiaires par des phases de métacognition
- intègrent et exploitent dans leurs cours des situations et résultats issus de la pratique de classe des enseignant/e/s-stagiaires
- favorisent auprès des enseignant/e/s-stagiaires le transfert dans leur pratique de classe
- prévoient à la fin du module, un temps pour préparer une trace écrite – à intégrer dans le portfolio – sur un bénéfice obtenu en termes de démarches d'enseignement et/ou de contenus (ce que j'ai appris, ce que je vais transposer dans ma pratique).